



## Achat objet défectueux pendant les soldes et remboursement

Par **pinkfabrisco**, le **25/03/2008** à **11:52**

Bonjour

j'ai acheté une paire de chaussures en soldes le 21 janvier (175 euros au lieu de 300). J'ai retourné la paire car elle était abimée (bout de cuir déchiré, on ne s'en était pas rendu compte à l'essayage). Ils m'ont repris les chaussures pour les envoyer en Italie et les faire réparer par le fabricant...cela fait 2 mois. les chaussures ne sont pas revenues, ils ne savent pas me dirent quand et si ils pourront me les rendre..et me proposent de me faire un avoir. je souhaite être remboursée, ou récupérer mes chaussures...si ils ne peuvent me restituer les chaussures, ont ils le droit de me refuser le remboursement (en invocat les soldes) ? Merci de votre aide. Caroline